

2006 V 436 - Vœu concernant la réalisation d'une station supplémentaire sur le tramway T3 au niveau de la rue Damesme (13e).

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Le tramway T3 des Maréchaux sera mis en service le 16 décembre entre la Porte d'Ivry et le Pont du Garigliano. Cet aménagement, le plus important réalisé à Paris depuis la construction du boulevard périphérique, a été mené à bien dans le respect du calendrier et du budget alloué, illustrant le grand professionnalisme des équipes de la Ville de Paris et de la RATP en charge du projet.

Le T3 va considérablement faciliter les conditions de déplacement dans le sud de Paris et les communes riveraines grâce à sa vitesse commerciale élevée, ses fréquences attractives, sa régularité, sa capacité, son accessibilité, et son agrément. Il va permettre une réduction de la circulation, des émissions polluantes et des nuisances sonores sur les boulevards. Le réaménagement de façade à façade de l'espace public, qui permet d'augmenter la présence végétale et d'intégrer les circulations douces sur les boulevards des Maréchaux, va améliorer significativement la qualité de vie dans les quartiers traversés.

Le STIF a prévu, par une délibération de son conseil en septembre 2006, la mise en place d'un comité de suivi pour accompagner la phase de montée en puissance nécessaire pour que l'ensemble des usagers de l'espace public (usagers du tramway, piétons, cyclistes, automobilistes, etc.) se familiarisent avec le tramway et son fonctionnement. Cette période a été estimée à 18 mois, avant que le tramway n'atteigne la vitesse commerciale de 20 km/h.

L'enquête publique sur le T3 s'est conclue, en 2003, par un avis favorable de la commission d'enquête assorti d'une réserve expresse demandant qu'aucune station ne soit créée en plus des 17 stations initialement prévues. La commission d'enquête a, par cette réserve, souhaité garantir une vitesse commerciale élevée. Pour cette raison, la station qui avait été envisagée au niveau de la rue Damesme dans le 13e arrondissement n'a pu être réalisée. Toutefois, conformément aux recommandations de la commission d'enquête, les mesures conservatoires ont été prises afin que cette station puisse être potentiellement aménagée ultérieurement.

La décision de réaliser ou non cette station incombera au STIF, qui devra vérifier sa compatibilité avec les objectifs de vitesse du tramway, et sa validité juridique au regard des

conclusions de l'enquête publique. Une telle décision ne saurait, en tout état de cause, intervenir avant la fin de la période de montée en puissance de l'exploitation du tramway.

C'est pourquoi la Ville de Paris a souhaité, dans l'attente de la réalisation de cette nouvelle station, améliorer la desserte en transports collectifs du secteur par :

- la mise en service en décembre 2005 de la Traverse Bièvre-Montsouris, qui offre une desserte très fine et 7 jours sur 7 du quartier Damesme ;

- la création d'un service le dimanche et en soirée à partir de janvier 2007 sur les lignes de bus 47 et 57 qui bordent le quartier et permettent un accès aux stations Porte d'Italie et Poterne des Peupliers du T3 ;

- l'amélioration de l'offre sur la ligne de bus Mobilien 62, qui offre une correspondance avec les lignes de métro 4 et 7 ;

- un renforcement des fréquences de la ligne 7 du métro courant 2007.

Sur la proposition de M. Denis BAUPIN, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que M. le Maire de Paris :

- saisisse le STIF afin que l'autorité organisatrice des transports publics en Ile de France examine les modalités juridiques, techniques et financières ainsi que la programmation de la réalisation d'une nouvelle station du T3 au niveau de la rue Damesme ;

- fasse étudier les conditions de déplacement dans le quartier Damesme après la mise en service des renforcements d'offre de transports prévus en 2007, pour proposer les éventuelles améliorations complémentaires à apporter dans ce secteur.